



# LAUSANNE-SPORTS ATHLETISME

# REGLEMENT INTERNE

# SAISON 2020

---

## SOMMAIRE

1. Inscription au club et cotisations
2. Commande de la licence
3. Inscriptions et participation aux compétitions
4. Déplacements
5. Maillot du club et équipements
6. Vestiaires et Club-House
7. Cohabitation dans le stade
8. Matériel et rangement
9. Bénévolat des athlètes aux compétitions
10. Camps d'entraînement
11. Assemblée Générale

### 1. INSCRIPTION AU CLUB ET COTISATIONS

Une feuille d'admission au Lausanne-Sports Athlétisme est délivrée à chaque nouvel athlète par l'entraîneur du groupe concerné. Elle doit être rendue signée au plus tard une semaine après le premier entraînement. Un temps d'essai d'un mois est prévu. Passé ce délai et sans avis contraire de l'athlète ou de ses parents, l'inscription au club prendra effet.

Le montant des cotisations annuelles est de CHF 500.- pour les actifs, U20 et U18, CHF 300.- pour les U16, et de CHF 250.- pour les U14, U12 & U10. Les athlètes qui s'entraînent au Lausanne-Sports Athlétisme, mais qui sont licenciés dans un autre club, doivent s'acquitter d'une demi-cotisation (CHF 100.- pour les membres de la CoA Lausanne-Riviera). Les cotisations doivent être payées obligatoirement 30 jours après réception du courrier respectif.

### 2. COMMANDE DE LA LICENCE SWISS ATHLETICS

La licence de Swiss Athletics est obligatoire afin de pouvoir participer aux compétitions d'athlétisme sur piste.

Chaque athlète, dès U16, s'occupe de sa propre commande. En cas de problème, il doit se référer au Président technique. Les licences des U14-U10 sont gérées et payées par le club.

### 3. INSCRIPTIONS ET PARTICIPATIONS AUX COMPETITIONS

Pour les catégories U14, U12 et U10 la liste des compétitions est transmise par l'entraîneur responsable.

Dès la catégorie U16, la liste de toutes les compétitions sont disponibles sur le site internet du club. Les athlètes doivent consulter leur entraîneurs avant de s'inscrire à une compétition.

Pour toutes les catégories, les inscriptions se font via le site internet du club ([www.ls-athletisme.ch](http://www.ls-athletisme.ch)). Les horaires et informations concernant les compétitions sont disponibles sur ce site. Toutes les compétitions sur piste, en salle et de cross sont prises en charge par le club. Les inscriptions sont gérées par le club, jusqu'au délai d'inscription de l'organisateur.

L'athlète, le cas échéant les parents, est responsable de s'inscrire dans les délais. Ceux-ci se trouvent sur notre site internet. En cas d'oubli ou de retard lors d'une inscription, il devra s'acquitter des frais d'inscription tardive. Lorsque les inscriptions ne peuvent être effectuées que sur place, chacun veillera à noter le nom du club juste, à savoir : "Lausanne-Sports Athlétisme".

Dans le cas de désistement ou disciplines non honorées lors d'une compétition payée par le club, le cas sera étudié par le Comité, afin de savoir si les frais d'inscription et les garanties de départ sont à la charge de l'athlète. La somme sera facturée ou déduite de la prime de fin d'année. En cas de blessure, l'athlète doit fournir au responsable compétition un certificat médical, au plus tard un jour avant de la compétition.

## 4. DEPLACEMENTS

### INSCRIPTIONS AUX DEPLACEMENTS

Le responsable des transports gère les déplacements officiels aux compétitions. Les inscriptions se font au moyen du même formulaire que celui des inscriptions aux compétitions, soit en ligne, sur le site internet du club ([www.ls-athletisme.ch](http://www.ls-athletisme.ch)). Tout comme les inscriptions aux compétitions, l'athlète est responsable de s'inscrire dans les délais. L'athlète qui s'inscrit en retard, n'aura pas la garantie d'avoir une place dans un véhicule.

Les informations concernant le déplacement sont communiqués au plus tard le soir avant la compétition par nos différents canaux de communication (site internet, mail ou WhatsApp).

### DEPLACEMENTS ET FRAIS

Les déplacements aux entraînements (ex : Macolin, Aigle, etc.), organisés par les entraîneurs, ainsi que les *déplacements officiels\** aux compétitions sont entièrement pris en charge par le club.

Nous sollicitons également la bonne volonté d'autres chauffeurs privés pour véhiculer des athlètes. Le carburant des véhicules faisant partie des *déplacements officiels\** est pris en charge par le club sur présentation d'une quittance.

A l'issue de chaque déplacement le bus est à nettoyer. Il est de la responsabilité de chacun de ramasser ses déchets. Le carnet de route doit être dûment rempli et le plein de diesel effectué à l'aide de la carte essence Tamoil qui se trouve dans le bus (code de celle-ci à demander au responsable des transports). La clé est à rendre le même jour en la glissant dans la boîte aux lettres extérieure, ou la boîte à clé du local matériel.

Il est possible de louer le bus ; pour cela veuillez contacter le responsable des transports, via l'adresse e-mail [bus@ls-athletisme.ch](mailto:bus@ls-athletisme.ch).

Enfin, nous attirons l'attention des conducteurs de rester prudent lors des trajets avec nos jeunes. Les chauffeurs et occupants sont responsables du bon déroulement du trajet. Toute contravention est sous la responsabilité du chauffeur.

*\*Déplacements officiels = Déplacements organisés par le responsable des transports*

## 5. MAILLOT DU CLUB ET EQUIPEMENTS

Le maillot de club officiel est obligatoire pour chaque athlète participant à des compétitions sur piste et hors stade (cross et courses sur route). Tout athlète doit se conformer à ce règlement.

En cas de non-observation de ce dernier, il lui sera adressé un avertissement par le Président technique. La récidive ne sera pas tolérée et elle aura pour conséquence une suppression de la prime de fin d'année.

Lors de l'admission au club, le forfait d'admission et de CHF 100.-. Cela permet à l'athlète de recevoir le maillot officiel du club, ainsi qu'un t-shirt d'échauffement.

Selon discussion et décision du Comité, il existe cependant des cas exceptionnels concernant des athlètes sponsorisés par un équipementier. Sur requête et présentation d'un dossier personnel, ils pourront avoir la possibilité de courir avec un maillot alternatif à celui du club. Il devra cependant être de préférence bleu et arborer le logo du club.

## 6. VESTIAIRES ET CLUB-HOUSE

Le Stade Olympique de la Pontaise est ouvert du lundi au vendredi de 17h30 à 20h00 et le samedi de 10h00 à 12h00. Ces horaires d'ouverture sont sous notre responsabilité. Donc le soir, le dernier à quitter le stade doit fermer toutes les portes. Les vestiaires du stade sont mis à disposition et nettoyés par la Ville de Lausanne. Les règles élémentaires de propreté sont à appliquer. Dans le couloir des vestiaires, chacun veillera à nettoyer ses chaussures boueuses à l'entrée lors d'un entraînement à l'extérieur.

Le Club-House est destiné avant tout aux séances des différents comités du club. Il peut être également utilisé comme lieu d'étude ou de repos avant et après les entraînements. Le respect du matériel est une règle primordiale à cet accès libre. Le nettoyage du Club-House est une autre règle primordiale. Tous papiers, bouteilles ou détritrus sont à placer à la poubelle. Les chaises sont à remettre sous la table. La vaisselle, une fois nettoyée, est à ranger dans les armoires. Les tables doivent rester propres.

Le tournus de nettoyage entre les groupes d'entraînement « élite » est à respecter. Le responsable du Club-House, veille au bon fonctionnement de ce tournus. L'occupation du Club-House en dehors des heures officielles d'ouverture est possible pour des activités en relation avec l'athlétisme. Elle doit être accompagnée par un membre majeur du club et faire l'objet d'une réservation auprès du Comité. Le Club-House doit être rangé et nettoyé immédiatement après. Ces activités doivent se terminer à minuit. Il est strictement interdit d'accéder au Club-House après minuit et/ou d'y dormir.

## 7. COHABITATION DANS LE STADE

### PISTE D'ATHLETISME

Nous sommes très nombreux au stade Olympique, ceci particulièrement du lundi au jeudi. Afin d'assurer le bon déroulement des entraînements, mais aussi la sécurité aux abords de la piste, il est demandé à chaque entraîneur de mener sa séance d'entraînement en coordination avec les autres groupes. Quelques principes généraux doivent être respectés :

- Les haies doivent occuper les couloirs 5 à 8 afin de laisser les couloirs intérieurs libres pour les coureurs.
- Le couloir 1 est dévolu aux athlètes effectuant des séries longues (400 m et +).
- Les athlètes s'assurent que la piste est libre de coureurs dans un sens ou dans l'autre avant de la traverser.
- Toute personne qui n'utilise pas la piste est priée de se placer sur les bandes d'herbe afin de ne pas l'entraver inutilement. Cela est également valable durant les pauses, pour le retour de courses ou pendant la coordination.

### SALLE DE MUSCULATION

La salle de musculation est sous la responsabilité de notre section. La clé est disponible dans une armoire jaune du couloir (celle avec le logo du club). L'ouverture de cette armoire est assez facile (clé Kaba 5000), il est demandé aux utilisateurs de la remettre à sa place à la fin de leur séance de force. Durant votre entraînement, veuillez éviter de bloquer la porte ouverte avec la cal en bois, ceci afin que des personnes sans droit n'entrent dans la salle en toute impunité. Dans tous les cas, cette porte doit être fermée à clé en fin d'entraînement. Chaque athlète mineur doit être accompagné d'un entraîneur ou d'un aide entraîneur. Finalement,

veuillez respecter le planning en vigueur affiché à l'entrée de la salle.

## **SALLE BLEUE**

Le planning établi par le Service des sports de la Ville de Lausanne doit être respecté pour les entraînements dans la salle bleue sous les tribunes Sud. Il convient aussi de s'adapter lors d'événements ponctuels où cette salle n'est pas disponible.

## **8. MATERIEL ET RANGEMENT**

Les équipements spécifiques nécessaires aux entraînements sont sortis et rangés par les groupes d'entraînements. Il est demandé d'apporter beaucoup de soin à ce matériel coûteux et de refermer à clé les locaux de stockage à la fin de l'utilisation.

## **9. BENEVOLAT DES ATHLETES AUX COMPETITIONS**

Dès la catégorie U16, chaque athlète bénéficiant des services du club est sollicité pour donner de son temps pour le club.

Notez qu'en 2020, la participation comme bénévole à au moins **trois manifestations** est obligatoire. La course des 20km de Lausanne est gourmande en bénévoles et rapporte un précieux soutien financier au club. De ce fait, tous les athlètes doivent y œuvrer comme bénévole.

Les parents des athlètes U16-U10 sont sollicités pour donner de leur temps à l'une des compétitions organisées par le club.

Cette mesure vise à créer des liens entre les différents membres du club en mettant en contact athlètes, entraîneurs et membres du Comité. L'athlète qui ne remplit pas ces conditions, verra sa prime annuelle réduite ou supprimée. Le contrôle du bon fonctionnement de ce système est sous la responsabilité du Président technique. En cas de questions, veuillez vous adresser à lui.

En fin d'année, un repas des bénévoles est organisé, afin de remercier les bénévoles de leur engagement et passer un moment en toute convivialité.

## **10. CAMPS D'ENTRAINEMENT**

Un règlement spécifique pour chaque camp est édité. Dès U18, les camps sont organisés par groupe de performance. Pour le camp d'Evian, Béatrice Gutschmidt et Swann Muster sont responsables de l'organisation pour les U14-U10, respectivement les U16.

## **11. ASSEMBLEE GENERALE**

L'Assemblée Générale du club a lieu, selon les statuts de la section, dans le premier trimestre de l'année. Les athlètes qui reçoivent un prix ou une prime sont avertis en avance. Celui ou celle qui ne se présente pas ce soir-là verra son enveloppe remise en caisse.

La présence des athlètes majeurs et des parents des athlètes mineurs à l'Assemblée Générale est souhaitée. En effet, les décisions importantes pour le Lausanne-Sports Athlétisme y sont prises par ses membres.